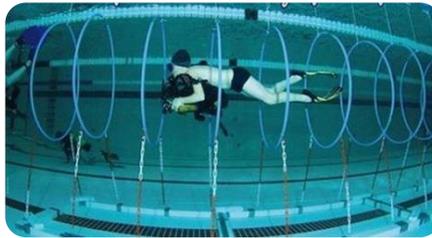




JUGES ET ARBITRES de Plongée Sportive En Piscine (P.S.P.)





Aide à la Formation des ARBITRES





Ce document sert d'aide à l'organisation d'une formation d'arbitre de PSP.
Son utilisation est en aucun cas une obligation!
Les documents annexes sont donnés à titre d'exemple.
Sur quelques diapositives des notes sont intégrés.
La formation ne doit pas être un cours magistral mais un cours interactif!

Pour toutes questions ou remarques:
Bob SEVERIN : bob-severin@sfr.fr
Olivier TIBERGHIEU: khauts@orange.fr



INTRODUCTION

Les niveaux de Juges et Arbitres

Arbitre

Juge Fédéral 1^{er} degré

Juge Fédéral 2^{ème} degré.



Conditions générales communes aux Arbitres et aux Juges:

- Etre titulaire d'une licence FFESSM en cours de validité
- Rester présent lors de la compétition sur laquelle il s'est engagé
- Etre en possession de son propre équipement (chronomètre, plaquette)
- Le choix de la couleur et de la forme de la tenue restent à l'appréciation de l'organisateur.

Les Juges et les Arbitres deviennent des cadres de la F.F.E.S.S.M

Au cours de la compétition qu'ils arbitrent, ils doivent avoir une attitude digne et respecter les consignes du Juge-Arbitre.

Ils ne doivent pas en commenter les décisions.

Ils représentent la Fédération

Règlements Administratifs

Premier niveau de compétences dans le collège de juges, il peut intervenir lors des compétitions Départementales, Régionales et Nationales en tant qu'arbitre de surface ou arbitre de fond.

•Organisation générale

La session d'Arbitre est organisée au niveau régional ou départemental sous forme d'une formation théorique sanctionnée par un examen.

Cette organisation doit être décidée par le Comité Régional ou départemental sur proposition de la CR PSP ou CDPSP et doit apparaître sur un PV de réunion du Comité Directeur Régional ou départemental.

•Conditions de candidature

- Etre titulaire d'une License FFESSM en cours de validité.
- Etre âgé de 16 ans révolus au moment de la délivrance du brevet.
- Etre présenté par le Président du club
- Etre titulaire du Niveau I technique

•Formation

Elle est assurée par un JF2

La formation comportera 4 modules :

- | | |
|---------------------------|--------------------------------|
| 1 ^{er} Module : | Connaissance de la FFESSM |
| 2 ^{ème} Module : | Chronométrage |
| 3 ^{ème} Module : | Règlement des épreuves de PSP |
| 4 ^{ème} Module : | Rôle et fonctions des arbitres |

L'examen

Le candidat sera évalué lors:

- d'une épreuve pratique de chronométrage évaluée par OUI ou par NON
- d'une épreuve écrite sous forme de QCM sur « l'organisation de la FFESSM » notée sur 20.
- d'une épreuve écrite sous forme de QCM « règlement des épreuves » de la PSP notée sur 20.
- d'une épreuve écrite sous forme de QCM « fonctions des arbitres lors des compétitions » notée sur 20.

•Pour être reçu le candidat doit obtenir un total de 50 et OUI à l'épreuve pratique de chronométrage

Jury:

Il est composé

- du Président du Comité Régional ou Départemental ou de son représentant
- d'un JF2

Pour les formateurs

Les encarts signalés par  sont à connaître

Les pages signalés par  sont à connaître

Les textes non signalés sont mentionnés « pour information »



Module 1

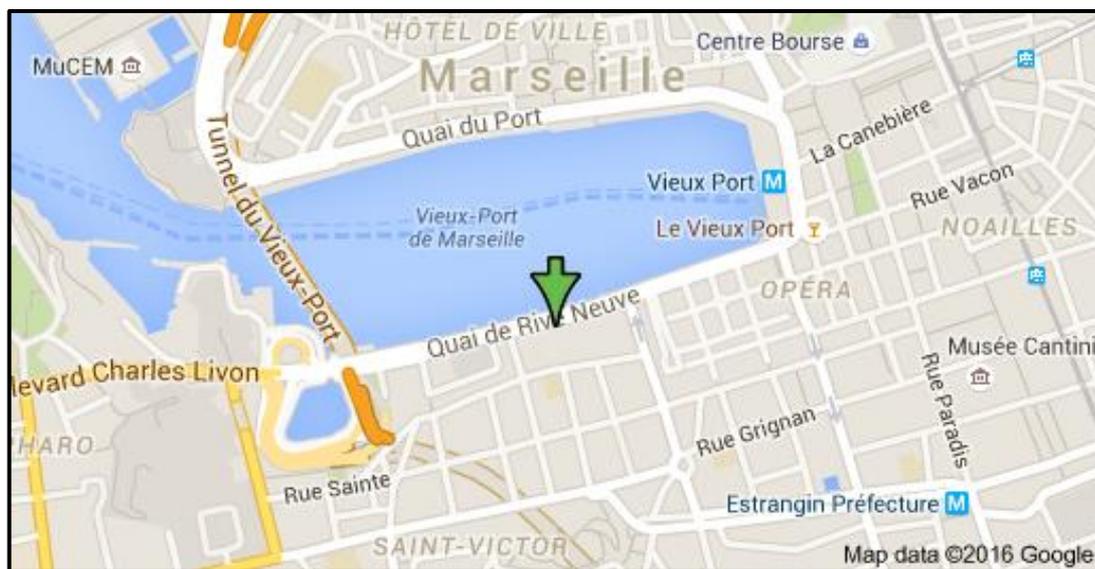
Connaissance de la FFESSM

L'arbitre devient un représentant officiel de la fédération.
Il doit donc en connaître le fonctionnement.

La FFESSM

Siège National à Marseille

24 Quai de rive neuve



La FFESSM est une fédération de clubs

Elle se compose

Des clubs associatifs

≈ 2100

Des structures commerciales agréées

≈ 250

Des Membres d'honneur et honoraires

Des sages

Elle délivre

Des licences

≈ 140 000

Adultes

Jeunes

Enfants

Des autres types de participation (ATP)



La FFESSM est une Fédération agréée

La loi: Un agrément peut être délivré par le ministre chargé des sports aux fédérations qui, en vue de participer à l'exécution d'une mission de service public, ont adopté des statuts comportant certaines dispositions obligatoires et un règlement disciplinaire conforme à un règlement type.

Les **dispositions obligatoires des statuts** et le règlement disciplinaire type sont définis par décret en Conseil d'Etat pris après avis du Comité national olympique et sportif français.



L'état contrôle ses statuts 

La fédération est l'interlocuteur privilégié de l'état

Elle peut recevoir des subventions

6% du budget fédéral

Elle peut être déléguataire 

Fonctionnement démocratique mais excessivement lent

Elle peut bénéficier de fonctionnaires détachés

DTN - CTS

La FFESSM est une fédération délégataire

Pour chaque discipline sportive, une seule fédération française agréée reçoit du ministère une délégation.

« Une fédération délégataire **édicte les règles techniques propres à sa discipline** et les règlements relatifs à l'organisation de toute manifestation ouverte à ses licenciés, stipule l'article L131-16 du Code du sport. C'est la reconnaissance essentielle de la part de l'Etat.»

En théorie, la délégation est attribué à une discipline de compétition.

Pour:

la plongée subaquatique 

Haut niveau

la nage avec palmes

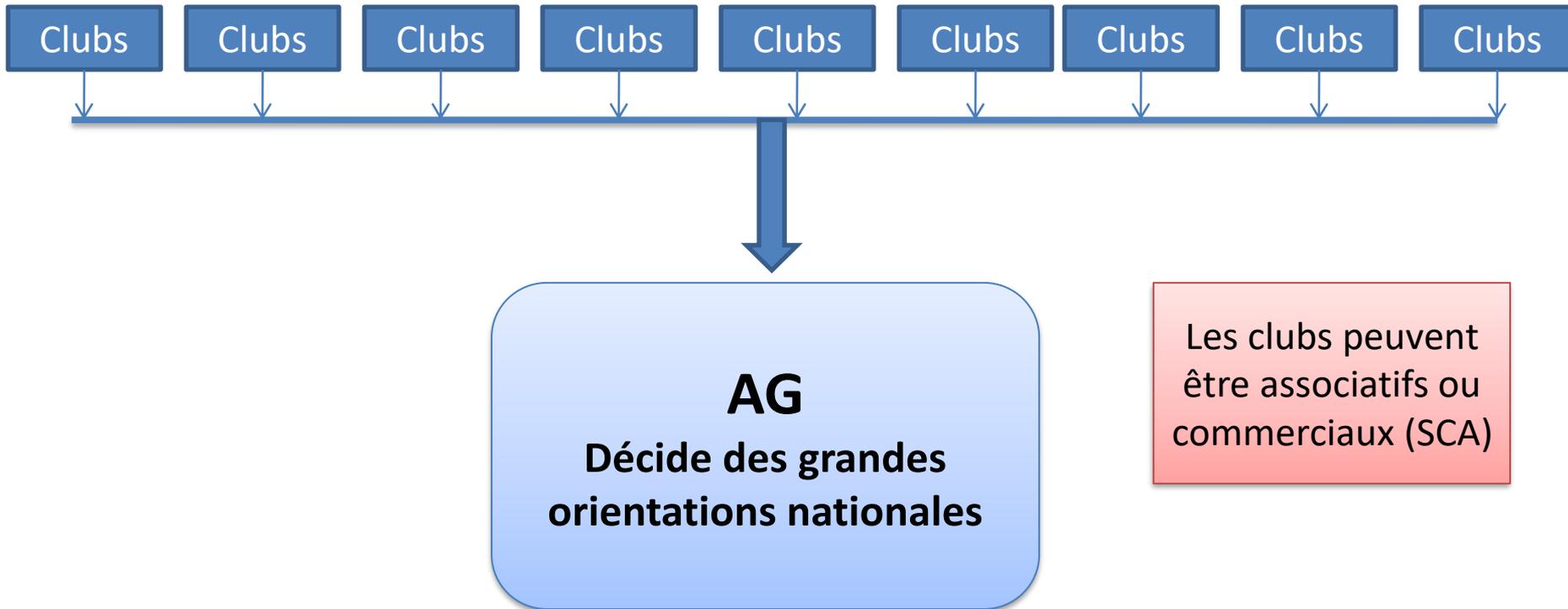
la nage en eaux vives

Le hockey subaquatique

L'apnée

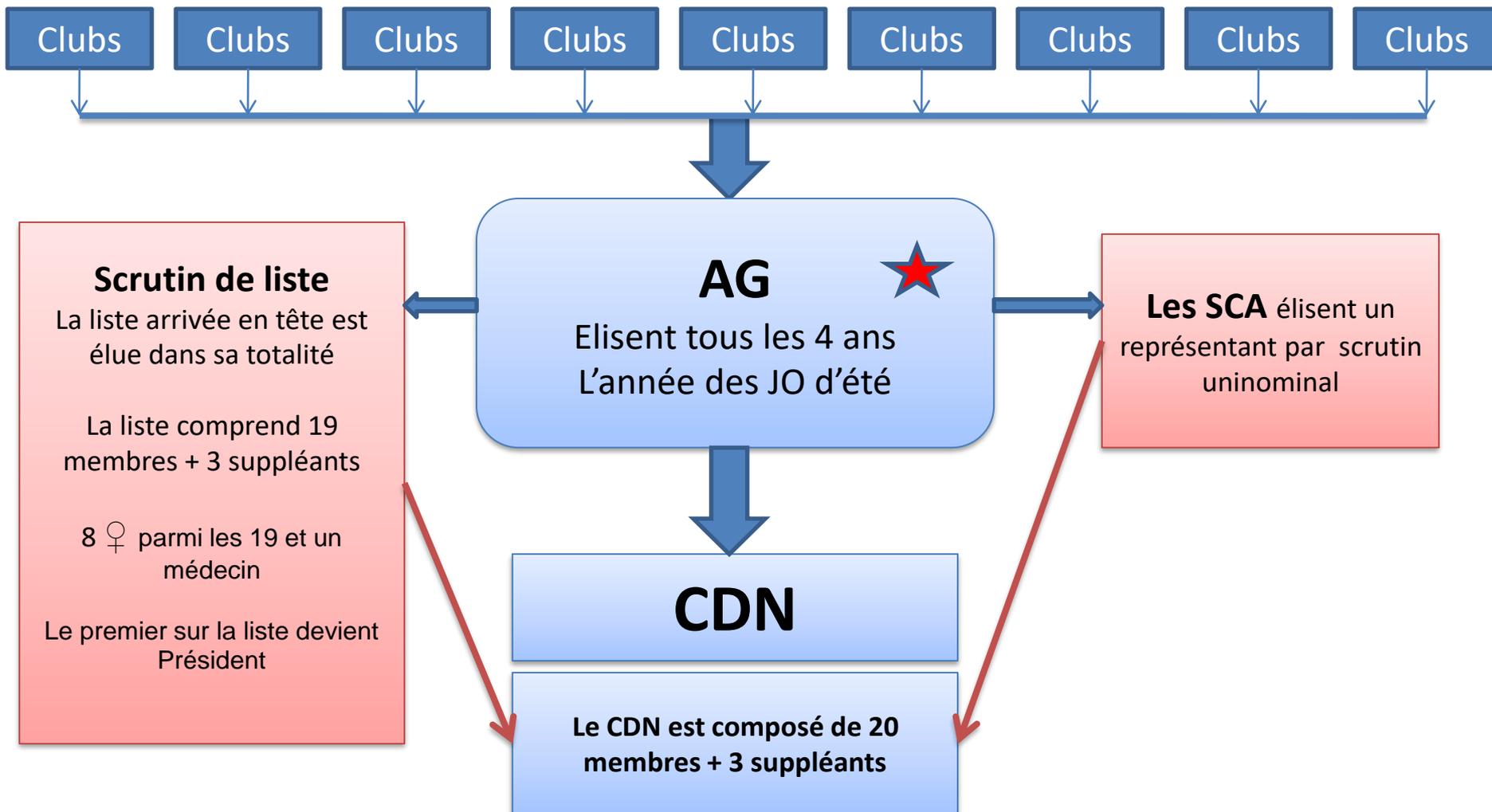
Ce n'est pas une fédération affinitaire 

Fonctionnement



L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale de la fédération. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur National et sur la situation morale et financière de la fédération. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Elle fixe les cotisations dues par ses membres.

Election du CDN



Organisation du CDN

Rappel: Composition: 20 membres + 3 suppléants

Le CDN

Se réunit 4 fois par an
Convoqué au moins 15 j avant

Il gère la Fédération en respect des orientations décidées en AG
C'est l'exécutif de la fédération

Assistent au CDN avec voix consultative
Le DTN
Les Présidents de Région
les Présidents de Commissions nationales
Le Conseil des sages
Le Directeur
Le Médecin fédéral
Les chargés de mission



Le Bureau Directeur

Se réunit à la demande du Président
Aucun délais de convocation

Il gère les problèmes courants
et les problèmes dans l'urgence

Composition du Bureau Directeur

Président
Président Adjoint
4 vice-présidents
Secrétaire Général et son adjoint
Trésorier Général et son adjoint

4 ♀

Pour son fonctionnement, il est aidé par:

L'administration fédérale

Le Directeur

SUBAQUA

Le service secrétariat

Le service comptabilité

Le service informatique

La boutique en ligne

Des chargés de missions

Des Bureaux Statutaires

Le B. des médailles

Le B. des manifestations

Le B. des archives

Le B. des Juges Arbitres

Le B. opérations électorales

Le B. clubs corporatifs

Organes de procédures
disciplinaires

Des Groupes de travail

Le GT sur les jeunes

Le GT harmonisation des
brevets

Le GT Bases fédérales

Le GT Environnement et
développement durable

La féminisation

Créés à la demande

Les Organismes déconcentrés

Comités Régionaux

Hauts de France

Pays normands

Bretagne Pays de Loire (BPL)

Provence Côte d'Azur (PACA)

Centre

Nouvelle Aquitaine

Occitanie

Rhône Alpes Auvergne (AURA)

Ile de France

Grand Est

Guadeloupe

Réunion

Martinique

Polynésie

Nouvelle Calédonie

Corse

Bourgogne Franche-Comté (BFC)

Fonctionnement des organes déconcentrés

Les Comités Régionaux

Les CR fonctionnent de la même façon que la fédération
Leurs Comités Directeurs sont élus par les clubs de la région
Soit par scrutin uninominal, soit par scrutin de liste



Ils peuvent créer des commissions régionales

Les Comités Départementaux

Les CD fonctionnent de la même façon que la fédération
Leurs Comités Directeurs sont élus par les clubs du département,
en général, par scrutin uninominal.



Les Comités départementaux
peuvent recevoir délégation de
la préfecture pour organiser le
secourisme d'état.

Ils peuvent créer des commissions départementales



Les Commissions

Médicale et prévention

Technique

Nage avec palmes

Juridique

Environnement et Biologie

Nage en eaux vives

Elles n'ont pas de personnalité
juridique

Elles sont placées sous le
contrôle direct de leur Comité
Directeur

Elles doivent répondre aux
objectifs fixés par leur Comité
Directeur.

Audio- Visuelle

Pêche

Souterraine

Apnée

Archéologie

Orientation

Plongée Sportive Piscine

Hockey

Tir sur cibles

Election des commissions

Commission Nationale

Le Président est élu tous les 4 ans par les Présidents des commissions régionales correspondantes. ★

Chaque CR possède autant de voix que sa région représente de licenciés

Commission Régionale

Elue pour 4 ans par les Clubs de la région ★

Commission Départementale

Elues par les Clubs du département ★



Module 2

Chronométrage

L'arbitre peut occuper le poste de chronométreur.

Chronométrage

Utilisation d'un chronomètre

Il existe différentes marques de chronomètre mais les fonctions de chaque bouton reste les mêmes.

Savoir chronométrer: Vidéo permettant la prise en main d'un chronomètre:

<https://www.youtube.com/watch?v=CM0yH8phmGM>

Chronométrer plusieurs temps: Vidéo permettant la prise en main d'un chronomètre pour enregistrer plusieurs temps:

<https://www.youtube.com/watch?v=GLUmejPRI5w>

Chronométrage

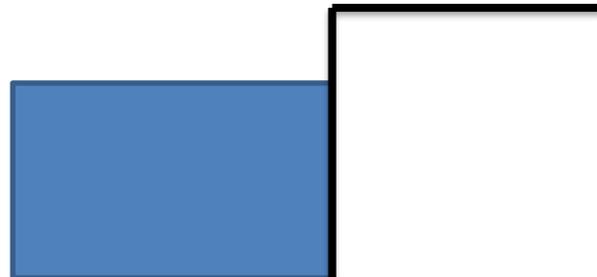
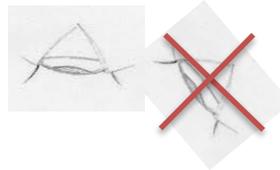
Le déclenchement du chronomètre

Le déclenchement du chronomètre se fait **AU SON**, c'est pour cela que l'on demande de le faire dos au bassin lors du départ.

SI VOUS RATEZ LE DEPART LEVEZ IMMEDIATEMENT LA MAIN POUR QUE LE CHEF CHRONOMETREUR PUISSE VOUS SUPPLEER.

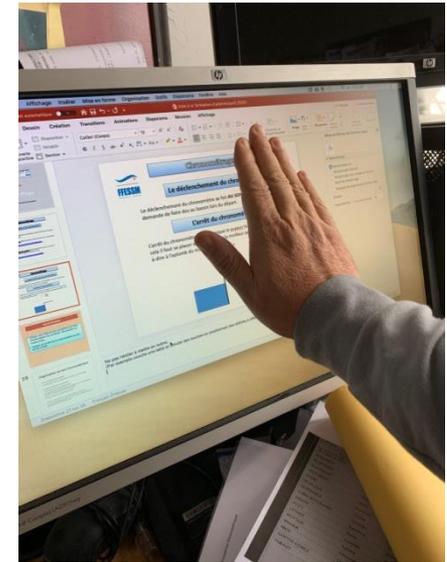
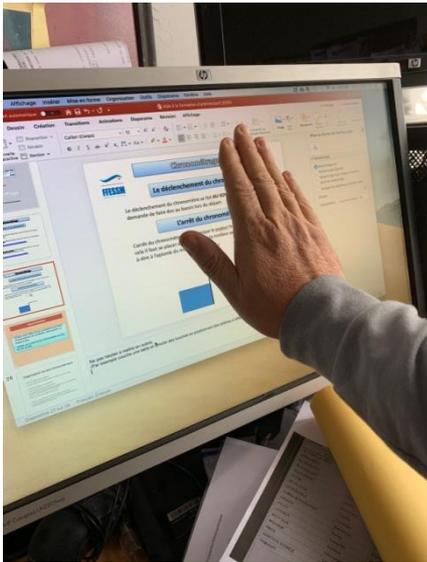
L'arrêt du chronomètre

L'arrêt du chronomètre se fait lorsque le pspieur touche le mur. Donc pour cela il faut se placer de façon à avoir la meilleur perception possible. C'est-à-dire à l'aplomb du mur.



Chronométrage

L'arrêt du chronomètre





Chronométrage

Notation des temps

A la fin d'une série il vous est demandé de noter vos temps sur la fiche de chronométrage officiel.

NE REMETTRE À ZÉRO LE CHRONOMÈTRE QUE SUR INDICATION DU CHEF CHRONOMÉTREUR.

Le chef chronométrateur passe pour vérifiez vos temps et vous indique si vous pouvez remettre à zéro.

A la fin d'une fiche chronométrage il vous est demandé de vous identifier par votre nom ainsi que votre signature.

Chronométrage

Notation des temps

Ligne 2		FICHE ARBITRAGE ET CHONOMÉTRAGE								082		
Motifs de disqualification :												
O : Aucun motif de disqualification			FD : Faux départ		DNS : Absent / Forfait		DNF : Abandon pendant la course					
DSQ	1	Déplacement en surface avant l'immersion					DSQ	5	Ne pas toucher, lors des virages, la partie verticale du mur			
	2	Une partie quelconque du corps ou de l'équipement fait surface pendant le temps d'immersion de l'épreuve						6	Emerger avant la ligne des 25m			
	3	Evoluer en dehors de la zone qui lui est dévolue ou de son couloir						7	Tout matériel avant la ligne des 12,5m			
	4	L'équipement obligatoire n'est pas complet et ajusté à la fin de l'épreuve. Le tuba est considéré comme faisant partie de l'équipement obligatoire s'il est utilisé						8	S'immerger après la ligne des 3 mètres du mur lors du 2nd parcours en apnée			
<u>Chronométreur 1</u> Nom : Signature :			<u>Chronométreur 2</u> Nom : Signature :			<u>Chef Chronométrateur</u> Nom : Signature :		<u>Bureau des performances</u> Nom : Signature :		<u>Juge Arbitre</u> Nom : Signature :		
Série	Doss.	PsPeur	Catégorie	Chrono 1	Chrono 2	Chrono 3	Chrono retenu	Qualifié O / N	Motif de disqualif. N° Commentaire			
1	111	SOBASZEK Anthony	Jeunes	min s c	min s c	min s c	min s c					
2	81	PRETERRE Clément	Sénior	min s c	min s c	min s c	min s c					
3	104	LANCRY Jérémy	Sénior	min s c	min s c	min s c	min s c					
4	74	PROUVOST Rémy	Sénior	min s c	min s c	min s c	min s c					
5	10	SEVINC Altug	M1	min s c	min s c	min s c	min s c					
6	109	LEROY Emmanuel	M2	min s c	min s c	min s c	min s c					
7	105	DETREE Guislain	M2	min s c	min s c	min s c	min s c					



Chronométrage

TEST CHRONOMÉTRIQUE



INSERER LOGO
REGION OU
DEPARTEMENT

FEUILLE DE TEST CHRONOMÉTRAGE ARBITRE

NOM :

PRENOM :

CLUB :

DATE :

TEST	Temps	Temps de référence	Écart	Validation
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

Validé : OUI/NON



Chronométrage

TEST CHRONOMÉTRIQUE

Mettre ici des liens vidéos

Organisation du test chronométrique

- Utiliser la vidéo d'une compétition.
- Le bip de départ doit être audible et le « toucher » d'arrivée visible.
- Le candidat possède un chronomètre
- Le test chronométrique est réalisé 4 fois.
- A l'issue de chaque chronométrage, le candidat inscrit, sur une feuille à son nom, le temps affiché à son chronomètre.
- A la fin du test, le jury ramasse les feuilles.
- Le test est réussi lorsque 3 chronométrages sur 4 sont bons.
- Un chronométrage est considéré « bon » lorsque la marge d'erreur ne dépasse pas $40/100^{\text{ème}}$ de seconde.



Module 3

Connaissance du règlement des épreuves

Conseils au formateur

Il est très important qu'un Arbitre sache se prendre en mains.

Il faut demander aux candidats d'avoir téléchargé eux-mêmes le « Règlement des épreuves » sur le site national et de l'avoir étudié avant.

Ainsi le formateur survole chaque épreuve et répond aux questions pour apporter les éclaircissements nécessaires aux candidats.

Lors des compétitions, chaque arbitre reçoit une fiche d'arbitrage pour chaque poste. Les points qu'il aura à surveiller sont inscrits dessus.

Ce qui est essentiel, c'est que le candidat soit motivé et qu'il connaisse ses prérogatives, ses devoirs.

QCM 2 :

**Exemple
Aux régions de
choisir**

	1 point par bonne réponse	Oui	Non
1	Au 100m Immersion, il est interdit de faire surface après la première immersion	X	
2	Au 100m Immersion, on peut toucher le mur d'arrivée en surface		X
3	Au 25m Emersion, on peut gonfler le parachute avant de l'accrocher à l'objet		X
4	Au 25m Emersion, on peut soulever l'objet pour aider l'ascension du parachute		X
5	Au Combiné, chaque contact du corps ou de l'équipement sur les cerceaux fait perdre 5 secondes	X	
6	Au Combiné, le mannequin peut avoir les voies aériennes dans l'eau lors du transport	X	
7	Au combiné, on a le droit de faire surface avant les derniers 25m		X
8	Au Combiné, le pspieur est sanctionné s'il ne vide pas complètement son masque		X
9	Au trial, le décapelage peut s'effectuer sur un fond de 3m	X	
10	Au Trial, les deux apnées sont réalisées sur un parcours de 12,50m	X	
11	Au scaphandre nocturne, le chrono s'arrête lorsque le 3 ^{ème} objet est trouvé	X	
12	Au scaphandre Nocturne, le pspieur doit avoir un bout de 5m de long	X	
13	Au relais, les relayeurs peuvent se transmettre le témoin en surface	X	
14	Au Relais, les pspieurs peuvent faire surface pendant le parcours		X
15	Au Combiné, à l'arrivée, le chrono s'arrête lorsque le dernier pspieur touche le mur		X
16	A l'Octopus, les deux pspieurs doivent toucher le mur au virage		X
17	A l'Octopus, les 2 pspieurs sont obligés d'être toujours en contact physique		X
18	A l'Octopus, un pspieur peut sauter et l'autre plonger	X	
19	Le concurrent doit être titulaire du diplôme TIV		X
20	Le concurrent doit être en possession d'une assurance complémentaire	X	
Total			

QCM3

Citez 5 motifs de disqualification au épreuves suivantes

OCTOPUS Mono bloc

Combiné

Trial

Emersion

Scaphandre Nocturne

Relais



Module 4

Rôles et fonctions de l'arbitre



Rôle et fonctions de l'Arbitre

C'est le Juge-Arbitre qui le place sur un poste

Il peut assurer les fonctions:

- de Chronométrateur
- d'Arbitre de Zone en surface ou en immersion
- d'Arbitre de Virage

Avant le début de la compétition, il doit assister à la réunion des arbitres.

Obligations de l'Arbitre : Rappel de la fiche 3

L'Arbitre devra respecter le protocole mis en place par CNPSP, il devra notamment :

- rester présent lors de toute la compétition sur laquelle il s'est engagé
- être en possession d'un chronomètre et d'une plaquette avec crayon et de son matériel personnel pour pouvoir intervenir en immersion.
- porter la tenue officielle de la compétition
- suivre les directives du Juge-Arbitre



Le Chronométrateur

Il est de niveau Arbitre.

- Il est placé sous les ordres du Chef Chronométrateur,
- Il vérifie la concordance entre les fiches de chronométrage qui lui sont remises et le(s) compétiteur(s) qui se trouve(nt) sur le plot de départ,
- Il relève le temps des concurrents,

Règlement des compétitions de PSP / page 13

- Il démarre son chronomètre au signal de départ, dos tourné au bassin, et l'arrête lorsque l'épreuve est terminée,
- Il contrôle si le(s) compétiteur(s) réalise(nt) l'épreuve conformément au règlement,
- Il vérifie et note tout motif de disqualification contrôlé et annoncé par le collège des juges,
- Immédiatement, après l'épreuve, il doit inscrire le temps relevé sur la fiche de chronométrage qu'il remet au chef chronométrateur en lui présentant son chronomètre pour contrôle,
- Il signale au chef chronométrateur tout motif de disqualification,
- Il ne doit pas remettre son chronomètre à zéro avant que le Chef chronométrateur ne lui ait signifié le signal « Chronomètre à Zéro ».



L'Arbitre de virage

- Il est placé du côté opposé à la plage de départ,
- Il a pour mission de contrôler si le concurrent a effectué son virage suivant les règlements en vigueur,
- Il signale au Chronométrateur tout changement de ligne,
- Tous les manquements au règlement devront être signalés par un signe conventionnel mis en place par le Juge Arbitre.

L'Arbitre de fond

- Il est placé au fond du bassin,
- Il s'assure que l'épreuve est effectuée conformément au règlement des épreuves et que les matériels nécessaires sont en conformité avec ce dernier et en place,
- Il signale au Chronométrateur tout manquement au règlement et tout motif de disqualification.

L'Arbitre de zone

- Il vérifie que les épreuves se déroulent dans les zones prévues par le règlement et signale tout motif de disqualification.

Proposition

Qui désigne l'arbitre ?	
Qui place l'arbitre?	
Quand le Chronomètre doit-il être remis à 0 ?	
Au départ, comment le Chronométreur est-il placé ?	
Comment l'arbitre de virage indique-t-il une faute ?	
Quel diplôme de plongée doit posséder un arbitre de surface ?	
Quel diplôme de plongée doit posséder un arbitre de fond ?	
L'Arbitre peut-il disqualifier un concurrent?	

Conseils au formateur

Le questionnaire diapo 28 est une proposition mais il semble que les réponses à ces questions soient essentielles. C'est le BA BA.
A l'organisateur JF2 de compléter le questionnaire.

Insister sur la différence entre Comité Régional et Commission Régionale